

23° RALLYE des VINS de CHINON et du VERON

21 - 22 - 23 Juin 2024

PERMIS d'ORGANISATION FFSA: LSAC-VDL 17/2024 en date du 30/04/2024 et FFSA n° 377 du 23/05/2

DECISION N° 1 du COLLEGE des COMMISSAIRES SPORTIFS

Sur Information Verbale du Directeur de Course le Concurrent n° 36 a été gêné par le Concurrent n° 35.
Le Collège des Commissaires Sportifs, en application de l'Article 7.5.16. du Règlement RALLYE FFSA 2024
décide d'attribuer au Concurrent le Temps suivant:
15:48,9

Fait à Beaumont en Véron

Le 22 Juin 2024

Le Président du Collège Serge FAUVEL
Licence: 2517 / 1507



Membre du Collège Thierry COULON
Licence: 4777 / 1201



Membre du Collège Luc DEHAN
Licence: 6495 / 1202

